

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires
SRADDET

MISE EN ŒUVRE DU SRADDET : PRÉVENTION, TRI DES DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

maregionsud.fr



[maregionsud](https://www.facebook.com/maregionsud)



[MaRegionSud](https://twitter.com/MaRegionSud)



[maregionsud](https://www.instagram.com/maregionsud)

RÉGION
SUD

PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



LES GUIDES DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES SRADDET

MISE EN ŒUVRE DU SRADDET : PRÉVENTION, TRI DES DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires
SRADDET

VOUS ÊTES ÉLU ET VOUS SOUHAITEZ DYNAMISER VOTRE TERRITOIRE

La prévention des déchets, le tri et le développement d'une économie circulaire territoriale sont le fil rouge de votre action.

Développement de l'emploi, optimisation des finances locales, insertion sociale, développement économique, exemplarité en termes de modernité et d'intelligence territoriale...

Les stratégies de réduction des déchets et de développement d'une économie circulaire à l'échelle locale contribuent à ces objectifs.

Les collectivités ayant mis en place un plan territorial ou un programme local de prévention des déchets ont identifié les leviers et mis en évidence les synergies possibles entre les politiques publiques territoriales et la prévention des déchets.

TABLE DES MATIÈRES

01	UNE DYNAMIQUE RÉGIONALE POUR LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS CONCRÈTES	P.6
02	DES CONSTATS RÉGIONAUX TRÈS PRÉOCCUPANTS	P.7
03	ET POURTANT DES SOLUTIONS EXISTENT ET LA MISE EN ŒUVRE DE SYNERGIES CRÉENT DES ATOUTS POUR TOUS	P.8
04	RENDRE LE SERVICE VISIBLE AUX USAGERS	P.10
05	VOTRE COLLECTIVITÉ 100 % GAGNANTE	P.12
06	S'INTERROGER SUR LES PRIORITÉS ET LES ORIENTATIONS À METTRE EN ŒUVRE SANS DÉLAIS EN S'APPUYANT SUR LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT RÉGIONALES	P.14
07	APPLIQUER LES OBJECTIFS ET LES PRÉCONISATIONS PRESCRITS PAR LA PLANIFICATION RÉGIONALE ET RÉGLEMENTATION NATIONALE ET EUROPÉENNE	P.15
08	LA RÉGION VOUS ACCOMPAGNE : S'APPUYER SUR LES DYNAMIQUES RÉGIONALES	P.21
09	QUELQUES OUTILS POUR ALLER PLUS LOIN	P.25
10	GLOSSAIRE	P.26

01

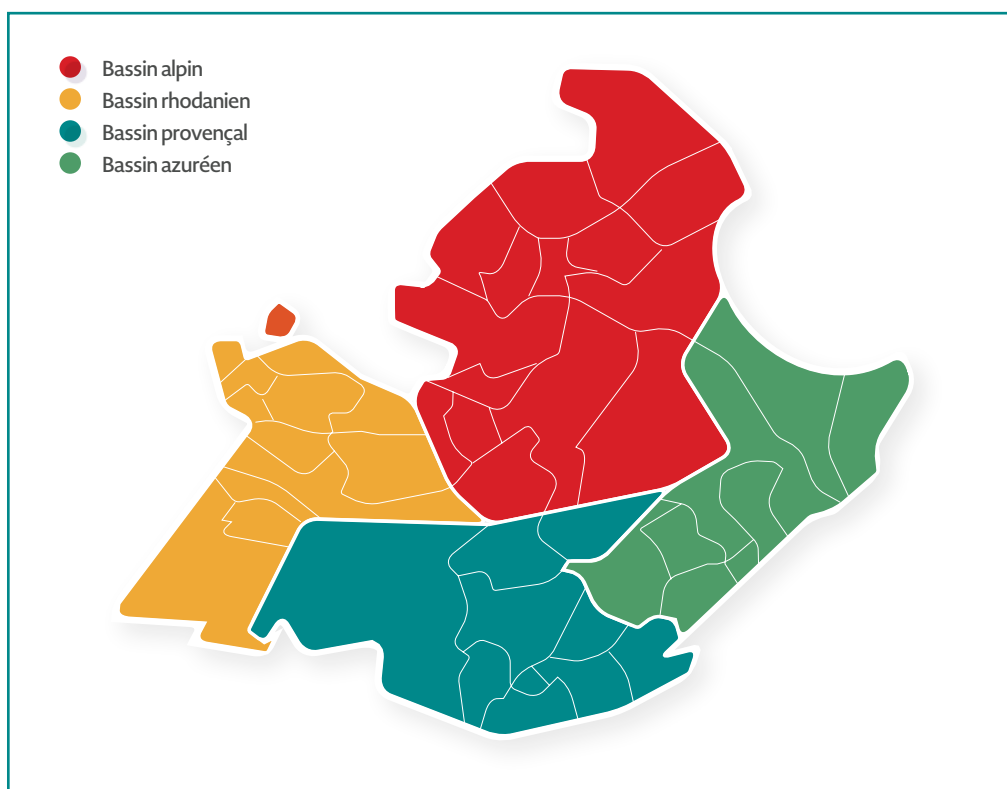
UNE DYNAMIQUE RÉGIONALE POUR LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS CONCRÈTES

L'adoption en Assemblée plénière du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, le 26 juin 2019 marque une étape décisive actant de la mise en œuvre d'une stratégie régionale concertée à horizon 2025 / 2031. Intégrée au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (arrêté préfectoral du 15 Octobre 2019), la planification régionale en matière de Prévention et de Gestion des Déchets est déclinée dans les objectifs 24, 25 et 26 et les règles LD1 OBJ25a, LD1 OBJ25b et LD1 OBJ26. Elle a pour objet de « coordonner à l'échelle régionale les actions entreprises par l'ensemble des parties ».

La Région assume pleinement son rôle d'autorité planificatrice. Elle entend poursuivre son engagement auprès des collectivités.

La planification régionale vise, à ce titre, à **mettre en place une politique d'animation et d'accompagnement auprès des acteurs du territoire** afin d'assurer la coordination nécessaire à l'atteinte des objectifs.

Aussi, afin de faciliter l'appropriation et l'applicabilité de la planification régionale à l'échelle des territoires compétents, la Région a réalisé une synthèse des actions pouvant être mises en œuvre et opérationnelles à très court terme.



Découpage des bassins de vie retenus dans le plan régional

DES CONSTATS RÉGIONAUX TRÈS PRÉOCCUPANTS

- Une production de déchets ménagers et assimilés très supérieure à la moyenne nationale même en comparaison avec d'autres régions très touristiques
- Une quantité de Déchets Ménagers et Assimilés collectés stable et démesurée depuis 2010 (3 600 000 tonnes/an) !
- Un taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés faible au regard de l'ambition des objectifs nationaux fixés depuis 2015 (34 % en 2017 pour 55 % attendu en 2020 et 65 % en 2025)
- Des quantités de déchets non recyclés supérieures aux capacités de stockage et de valorisation énergétique disponibles en région en 2019
- Des flux de déchets importants entre les territoires en l'absence de mise en œuvre de projets d'unité de valorisation et de traitement, sur les bassins azuréen et provençal notamment
- Une faible anticipation des territoires sur les besoins en foncier pour la mise en œuvre d'unités de gestion des déchets, notamment via des installations de collecte (déchèteries publiques et professionnelles, unités de tri et de valorisation, etc.)
- Des dépôts sauvages de déchets de plus en plus importants et de plus en plus médiatisés
- Encore trop peu de territoires engagés dans des stratégies territoriales de prévention et de gestion des déchets, pourtant obligatoires depuis 2012, prenant en compte les obligations réglementaires (tri à la source des biodéchets, respect des obligations des entreprises et administrations, tarification incitative, élargissement des consignes de tri, etc.)
- Trop peu d'échanges de bonnes pratiques et de mutualisation des moyens entre les territoires régionaux
- Un faible portage politique « positif » des thématiques Prévention des déchets et Économie circulaire

Ces points pénalisent l'attractivité du territoire régional dans l'accueil de nouveaux arrivants et de nouvelles entreprises. Ces situations ternissent le quotidien des habitants et des touristes.

03

ET POURTANT DES SOLUTIONS EXISTENT ET LA MISE EN ŒUVRE DE SYNERGIES CRÉENT DES ATOUTS POUR TOUS

Développer de l'activité et créer de l'emploi

Éviter le gaspillage des ressources, favoriser le maintien ou la création d'emplois de proximité, faciliter l'installation de nouvelles activités : la prévention des déchets participe au développement économique.

ILS L'ONT FAIT

UN PÔLE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LE NORD DE MARSEILLE

Un objectif commun : faire des déchets des ressources, tout en favorisant la création d'emplois pour des personnes éloignées du marché du travail. Lemon Tri fédère autour de ses activités de recyclage inclusif des structures partageant les mêmes valeurs sociales et environnementales (Les Champignons de Marseille, Les Alchimistes, La Réserve des Arts, ICI Marseille, Plastic Odyssey, IRFEDD, Cité de l'environnement, etc.).

Les activités des structures du Pôle étant complémentaires, de nombreuses synergies sont possibles pour faire grandir l'écosystème circulaire local. Les acteurs ont également vocation à sensibiliser et former petits et grands aux enjeux du développement durable, en particulier à la pollution plastique, très problématique en Méditerranée. Cette initiative, portée par des acteurs engagés, fait écho aux dernières orientations des politiques publiques locales de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Ce Fab Lab collaboratif et solidaire est installé dans un ancien hangar industriel du 15^e arrondissement de Marseille. S'y côtoie une communauté de «faiseurs» (artisans, architectes, designers, artistes, etc.) aux savoir-faire multiples. Au sein des ateliers, chacun peut utiliser des machines et outils traditionnels et numériques tout en partageant ses techniques. ICI Marseille compte également des espaces de co-working et des salles de réunion.

→ En savoir plus : lemontri.fr/ici-marseille

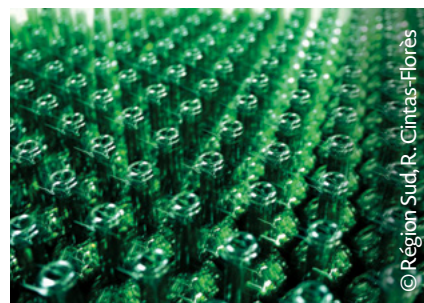


© Lemon Tri

ILS L'ONT FAIT

UNE BOUCLE LOCALE DU RECYCLAGE DES BOUTEILLES DE VINS

Ecoscience Provence, acteur reconnu au-delà de l'échelle régionale dans sa lutte pour la prévention et la réduction des déchets (à l'initiative de la création du réseau Consigne et du label commerce engagé notamment), entend créer une filière en région Sud, un territoire où sont vendues et bues 40 millions de bouteilles de vin chaque année. Avec le soutien de la Région et de l'ADEME dans ce projet innovant, dénommé «La Consigne de Provence» l'association a accompagné le premier Domaine viticole (La marseillaise, à La Crau) à passer à la consigne sur son stock de 30 000 bouteilles vendues par an, en privilégiant la récupération, le lavage et la réutilisation des bouteilles.



© Région Sud, R. Cintas-Florès

Améliorer les conditions de vie

Louer des outils plutôt qu'en acheter, offrir une seconde vie à ses chaussures en les faisant réparer, traquer le gaspillage alimentaire... Si ces gestes contribuent à la réduction des déchets, ils permettent aussi à chacun d'accéder à des biens et services à un coût soutenable. C'est un objectif de l'action sociale.

ILS L'ONT FAIT

UN PAS VERS LE ZÉRO DÉCHET

Depuis un an, le SIRTOM d'Apt (Communauté de communes Pays d'Apt Luberon et Communauté Luberon Monts Vaucluse) soutient les jeunes parents qui souhaitent investir dans l'achat de couches lavables. Durant l'année 2018, 30 foyers et une crèche se sont portés candidats de cette opération. Son succès a permis à la collectivité de renouveler cette action pour 2019. Sur ce territoire de Vaucluse, l'atelier S&A à Apt propose des initiations à un mode de consommation plus responsable, naturel et durable pour lutter contre la production de déchets. Des ateliers pour initier petits et grands aux alternatives du jetable, fabriquer des produits sans émettre de déchets, utiliser des ingrédients naturels et repartir avec le produit réalisé. Plusieurs ateliers sont disponibles et proposent de vous apprendre à fabriquer des produits divers et variés : cake vaisselle (savon vaisselle), shampoing solide, lingette démaquillante, film de protection alimentaire, sac à légumes, éponge, sac à sandwich et bien d'autres. Quand Récup' et réemploi font bon ménage ! Fort de son succès en 2018, le SIRTOM de la région d'Apt renouvelle sur son site à Apt, le Vide Grenier (capacité de 50 exposants).



© Région Sud, C. Almodovar

RENDRE LE SERVICE VISIBLE AUX USAGERS

La qualité de l'espace public et du mobilier urbain stimule le tri sélectif qui s'inscrit naturellement dans l'espace de la vie quotidienne. La question de la gestion des déchets est peu prise en compte dans les projets d'aménagement, étant davantage perçue comme une contrainte que comme une composante essentielle du quotidien des habitants. Rarement consultés lors de la conception des projets, gestionnaires des déchets et usagers des équipements proposés ne peuvent alors que constater l'inadéquation entre les besoins et les aménagements réalisés.

Début 2019, CITEO, en partenariat avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, a lancé un appel à projets aux designers, artistes et industriels pour imaginer un mobilier de collecte des emballages et des papiers, qualitatif, ergonomique et bien intégré dans le paysage architectural marseillais. Ces équipements doivent pouvoir fonctionner avec des véhicules permettant une collecte automatique sûre et efficace. Des collectivités régionales ont également mis en place une série de marquages (labyrinthe, marelle, zone de tir...) pour inciter à jeter dans les poubelles publiques de façon ludique.

Créer du lien entre les habitants

Cuisiner, bricoler, jardiner, composter, se prêter des objets : en changeant les habitudes, en favorisant les « communautés de biens », les gestes simples et quotidiens de réduction des déchets activent et renforcent le lien social à l'échelle du territoire. Ces nouveaux comportements stimulent l'engagement citoyen, les rencontres et les échanges, le partage de savoirs : des fondamentaux de la politique culture, vie sociale, jeunesse et sports.

ILS L'ONT FAIT

8 000 ARTISANS DE LA RÉPARATION EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR OFFRENT UNE NOUVELLE VIE AUX OBJETS DU QUOTIDIEN

Réparateurs d'ordinateurs, de téléphones, de télévisions, d'appareils électroménagers, d'instruments de musique, restaurateurs de meubles, réparateurs de matériel de jardinage, couteliers affûteurs, réparateurs de cycles, couturiers, horlogers, bijoutiers, ateliers de retouche, cordonniers, accordeurs de pianos, selliers, maroquiniers... On compte plus de 8 000 artisans de la réparation en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le programme Répar'Acteurs, porté par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec le soutien de la Région et de l'ADEME, ambitionne de donner de la visibilité aux artisans du secteur de la réparation et d'encourager les consommateurs à développer le réflexe "Je répare... et ça repart !"

Parallèlement, des ateliers « Repair Café » se développent en région. Souvent initiés dans le cadre de journées organisées par les structures du réemploi, ils mettent en relation réparateurs professionnels et habitants. Les bénéficiaires sont triples. En plus d'allonger la durée d'usage des produits par la réparation, cette action donne une visibilité pérenne aux artisans locaux, encourageant le développement local. Elle renforce aussi la convivialité et les échanges entre les habitants. Pour faire évoluer les comportements, réduire les déchets et limiter le gaspillage, le territoire Marseille Provence, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les Ressourceries PACA ont organisé un événement « Rien Ne Se perd » les 28 et 29 juin 2019 au Centre commercial de La Bourse, proposant au public des solutions et des conseils pour donner une deuxième vie aux objets du quotidien.

→ En savoir plus : www.cmar-paca.fr/les-artisans-repar-acteurs-paca • <https://repaircafe.org/fr/visiter>



Aider à la professionnalisation des personnes éloignées de l'emploi

C'est l'enjeu de tous les territoires. La prévention des déchets développe des services de récupération, réutilisation ou reconditionnement qui sont des opportunités d'insertion et de retour à l'emploi. Les publics, qui en sont éloignés, retrouvent un travail grâce aussi à un parcours d'insertion professionnelle et de formation.

ILS L'ONT FAIT

18 CONTRATS D'INSERTION GRÂCE AUX JARDINS DE LA MÉDITERRANÉE

Portés par l'association Imagine 84 et soutenus par le Grand Avignon, les Jardins de la Méditerranée associent aide alimentaire, insertion professionnelle et lutte contre le gaspillage. Dans l'atelier du MIN d'Avignon où s'activent 18 personnes, 1 450 tonnes de fruits et légumes sont récupérés chaque année via des dons de producteurs pour y être triés, conditionnés et redistribués, en majorité aux Banques alimentaires et aux fédérations du Secours Populaire. Plongé dans un univers où la solidarité n'est pas un vain mot, ce chantier d'insertion a permis à 55 personnes, sur un peu plus d'une centaine, de retrouver un emploi ou une formation qualifiante.



Penser citoyenneté et écoresponsabilité

Quand le développement de la citoyenneté et de l'écoresponsabilité se conjugue avec les programmes scolaires, c'est coup double pour les jeunes et la communauté éducative! La réduction des déchets améliore la gestion des établissements. Elle est aussi l'occasion de débats sur les règles de vie et comportements en société, suscitant réflexion des élèves puis mise en œuvre à la maison.

ILS L'ONT FAIT

10 COLLÈGES DES HAUTES-ALPES DÉVELOPPENT UN PROJET D'ÉCORESPONSABILITÉ

Lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction et meilleure gestion des déchets, approvisionnement en produits bio : le Conseil départemental des Hautes-Alpes accompagne les collèges dans leur projet d'écoresponsabilité. C'est grâce à la collaboration étroite entre son service Ressources Naturelles et Risques et son service Éducation et Collèges que, depuis 2013, a été mise en place cette action. Les 10 établissements sont équipés et compostent chacun une dizaine de tonnes de biodéchets chaque année. Les composteurs sont réalisés en mélèze par une structure locale et des associations interviennent auprès des élèves et des équipes de cuisine pour l'animation pédagogique. L'opération est un succès grâce à la qualité du matériel et de tous les intervenants, à l'engagement des équipes de chaque collège et à la coordination assurée par le Département des Hautes-Alpes. Les établissements les plus importants servent 500 repas par jour. La qualité des produits servis joue un rôle très important dans la réduction du gaspillage alimentaire, les établissements s'approvisionnent en circuits courts et ont supprimé les portions individuelles pour diminuer les déchets d'emballages. Aussi, la qualité des produits servis réveille le palais des goûteurs et les incitent spontanément à se nourrir mieux aussi chez eux. Ils changent ainsi leurs habitudes de consommation en se rapprochant des producteurs locaux. L'économie locale est boostée. De plus en plus de collectivités régionales développent des initiatives de lutte contre le gaspillage alimentaire. Par exemple sur le territoire Cœur du Var, plus de la moitié des établissements scolaires du territoire ont été sensibilisés au gaspillage. Un taux de réussite de 60%.

→ En savoir plus : www.hautes-alpes.fr/5016-la-restauration-collective-des-colleges.htm



05

VOTRE COLLECTIVITÉ 100 % GAGNANTE

Vous optimisez les finances locales

Tout est question d'organisation ! Travailler en « mode projet », comme le permet la prévention des déchets, contribue à l'optimisation des finances publiques, tout en maintenant des moyens suffisants. Baisse des dépenses de fonctionnement, mutualisation des moyens de communication et de sensibilisation, nouvelles recettes (Redevance Spéciale), etc. Les gains sont multiples.

ILS L'ONT FAIT

GAIN DE TEMPS ET D'ARGENT

Le Syndicat Mixte de la Zone Verdon évite de puiser dans ses ressources en utilisant directement sur place les matériaux pour ses derniers chantiers (quai de transfert à Ginasservis - rénovation de la déchèterie de Saint-Julien-le-Montagnier). Des gravats des chantiers du bâtiment issus des déchèteries ont été récupérés pour une seconde vie. Le syndicat a gagné du temps et de l'argent et réduit ses nuisances environnementales. Il applique ainsi le principe de l'économie circulaire.

La Communauté de communes Cœur du Var (44 000 habitants, 11 communes), en s'appuyant sur un projet « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » fort de 28 actions (2015-2018), a réduit de 16 % les ordures ménagères stockées, 600 000 € évités !



Vous offrez plus de visibilité à votre projet de territoire

Une plus grande collaboration entre les parties prenantes de plusieurs politiques publiques territoriales rend plus visible et plus lisible le « projet politique global » de la collectivité. Il en découle une meilleure compréhension par tous : élus, personnels de la collectivité, partenaires, fournisseurs, sans oublier la population. Ces synergies sont bien réelles. L'enjeu pour vous est alors de les « orchestrer » pour que la collaboration soit coordonnée et efficiente.

ILS L'ONT FAIT

PLUS DE COLLABORATION, C'EST PLUS DE COHÉRENCE

Selon la Vice-présidente à la propreté et gestion des déchets au Conseil de territoire Marseille-Provence de la Métropole AMP, «partager les difficultés et les compétences, c'est *in fine* déboucher sur des projets plus cohérents et aux enjeux mieux partagés. Ces synergies donnent une plus grande visibilité avec plusieurs portes d'entrée en direction des habitants».

Ces collaborations sont nécessaires pour la lutte contre les décharges sauvages et la délinquance environnementale qui relèvent d'une infraction au code de l'environnement. Le pouvoir de police des maires en lien avec la Police/Gendarmerie Nationale et le Procureur de la République peuvent faire sanctionner ces incivilités. L'intervention des services de la Métropole pour agir sur ces dépôts illicites en dehors de leur mission a un coût pour les contribuables, de l'ordre de 1,6 million d'euros par an sur le territoire Marseille-Provence. Aussi, dans ce cadre, un groupe de travail a été mis en place à l'issue du dernier Conseil de la Métropole (20 juin 2019), pour la création d'une police de l'environnement métropolitaine sur terre et en mer qui permettra d'enquêter et de sanctionner ces incivilités.

Dans une même ambition de collaboration, la Métropole Nice-Côte d'Azur, en partenariat avec les communes, a édité et diffusé le «Code de la rue», affichant 10 conseils pour garder sa commune propre !



Vous développez les compétences des agents

Collaborer en interne facilite l'échange de savoirs. Les personnels améliorent leurs compétences, s'enrichissent mutuellement, prennent l'habitude de travailler ensemble. Cette dynamique renforce leur motivation.

ILS L'ONT FAIT

COLLABORER, C'EST S'ENRICHIR EN ADDITIONNANT LES COMPÉTENCES

Un projet qui fait collaborer différents services est fortement mobilisateur pour les personnels territoriaux : « si l'on a envie de travailler ensemble et si l'on identifie des objectifs partagés, on se met tous autour d'une table avec les autres acteurs professionnels ». L'un des avantages de cette synergie est « l'enrichissement grâce au croisement des regards et à l'addition des compétences, ainsi qu'au partage d'expérience ». C'est dans cet esprit que le SMITOMGA (œuvrant pour les Communautés de Communes du Guillemois-Queyras et du Pays des Écrins) a été retenu par le Ministère de l'Environnement pour bénéficier du programme "Territoire zéro déchet, zéro gaspillage".

L'objectif de ce programme est d'agir à la fois sur les questions de réduction des déchets (ou comment ne pas en produire), mais également sur la valorisation des déchets non évitables (en déchèterie notamment).



S'INTERROGER SUR LES PRIORITÉS ET LES ORIENTATIONS À METTRE EN ŒUVRE SANS DÉLAI EN S'APPUYANT SUR LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT RÉGIONALES

- 1 ▶ **Disposez-vous d'une connaissance parfaite des coûts complets de gestion** de votre service public d'enlèvements des déchets offrant des leviers d'optimisation et des points de comparaison ?
- 2 ▶ De quelles **marges de progression** dispose votre collectivité en termes d'optimisation des performances techniques et économiques de son service public d'enlèvement des déchets ?
- 3 ▶ **Que mettez-vous en œuvre** pour contribuer aux objectifs nationaux et régionaux :
 - en matière de **prévention** de la production de déchets ménagers et assimilés collectés par le service public d'enlèvement des déchets ?
 - en matière de **réemploi** ?
 - en matière de **valorisation matière** des déchets ménagers et assimilés ?
- 4 ▶ Comment favorisez-vous l'émergence d'une **économie circulaire** sur votre territoire *a minima* pour les **ressources en matières organiques** (compost) et en **matériaux inertes** (matériaux de construction recyclés (graves) ?
- 5 ▶ **Que mettez-vous en œuvre** pour contribuer à la mesure régionale phare : la **valorisation matière (à défaut énergétique) du plastique, et l'interdiction de son stockage en 2030** ?
- 6 ▶ Que mettez-vous en œuvre pour **lutter contre les dépôts sauvages** et pour **réhabiliter les anciennes décharges municipales** ?
- 7 ▶ Vos **stratégies territoriales opérationnelles**, en matière de prévention et de gestion des déchets et d'économie circulaire sont-elles cohérentes avec la planification régionale et nationale ?
- 8 ▶ **Prévoyez-vous dans vos documents d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme...)** le foncier nécessaire aux **équipements de prévention et de gestion des déchets** en cohérence avec vos stratégies territoriales ?

APPLIQUER LES OBJECTIFS ET LES PRÉCONISATIONS PRESCRITS PAR LA PLANIFICATION RÉGIONALE ET RÉGLEMENTATION NATIONALE ET EUROPÉENNE

Les éléments ci-après visent à rappeler les principaux objectifs qualitatifs et quantitatifs du Plan à intégrer dans vos stratégies territoriales (Déchets et Économie circulaire), « feuilles de route » opérationnelles prévues dans le Schéma d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Faire évoluer les comportements



100 % de collectivités régionales disposant d'une connaissance parfaite des coûts en 2022 via l'application « comptacoût[®] » (accompagnement ADEME)

Les collectivités régionales consacrent un budget annuel de 900 M€ à leurs services d'enlèvement des déchets ! La connaissance parfaite des coûts est un préalable indispensable avant toute réflexion sur la tarification incitative pour la gestion des déchets des ménages. « Comptacoût[®] » est l'outil de référence ADEME pour la gestion des coûts des services collecte et traitement des déchets. « Comptacoût[®] » permet à chaque collectivité d'éditer facilement les indicateurs financiers obligatoires du rapport annuel du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD), d'établir un tableau de bord financier, de piloter ses performances et de les situer par rapport aux collectivités de même type.



1,7 M d'habitants en 2025 et une première étape de 1,1 M d'habitants couverts d'ici 2020 par une tarification incitative

La Tarification Incitative est un levier très puissant et sans équivalent pour faire évoluer les comportements des usagers (ménages, entreprises, ...) et ainsi réduire les déchets résiduels collectés, améliorer la valorisation et maîtriser voire baisser le coût du service dans le cadre d'une démarche d'optimisation globale ; ceci sous réserve de mettre à disposition du public tous les outils lui permettant de réduire sa production de déchets et de mieux orienter les déchets produits. Pour être pleinement efficace, la Tarification Incitative doit donc s'inscrire dans un projet global d'évolution du service (mise à disposition d'outils de réduction des déchets, de tri et optimisation du service). Elle est un outil au service de ce projet et non une fin en soi.



Généraliser la Redevance Spéciale à l'horizon 2022

Le passage en Tarification Incitative (3 ans entre la préparation et la mise en œuvre), peut être facilité par une étape de mise en œuvre de la Redevance Spéciale qui, outre son intérêt financier, permet une clarification du niveau de prise en charge des professionnels et une montée en compétence des services. Il est donc proposé que la Redevance Spéciale soit progressivement étendue à tout le territoire régional de manière concomitante au développement du 5 flux et de la collecte des biodéchets des gros producteurs permettant de :

- rationaliser la prise en charge des déchets d'activités économiques (entreprises et administrations) ;
- favoriser la montée en compétence des collectivités sur la gestion d'une fiscalité additionnelle (gestion des fichiers-contribuables, facturation/recouvrement) ;
- favoriser le tri par une tarification incitative, en particulier pour les administrations et les collectivités territoriales dont l'exemplarité est requise.

REPÈRES

**100 €
PAR HABITANT**

C'est le coût moyen du service public de collecte de traitement des déchets en France pour les déchets collectés en porte-à-porte, en point d'apport volontaire et en déchèterie.

60%

de ce coût est imputable aux ordures résiduelles (non triées).
Le 1^{er} objectif de la tarification incitative est donc de réduire ces déchets.

ILS L'ONT FAIT

UN PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION ET UNE TARIFICATION INCITATIVE POUR UNE EFFICACITÉ MAXIMALE

Pour 13 collectivités de Lorraine (238 000 habitants) ayant mis en place une tarification incitative (TI) et des actions de prévention, les déchets ménagers et assimilés ont baissé en moyenne de 544 à 474 kg/hab./an et les ordures résiduelles ont été divisées par 2 ! En région, quelques collectivités expérimentent avec succès ces approches (Communautés de Communes du Briannonnais et du Guillestrois-Queyras).

→ En savoir plus : www.comcomgq.com/fr/information/7040/zone-test-tarification-incitative

Prévenir et réduire



Priorité absolue de mettre en œuvre les Programmes Locaux de Prévention des Déchets à l'échelle des territoires de chaque EPCI compétent **au plus tard en 2020** (déchets des ménages et déchets des activités économiques) pour faire baisser les volumes à traiter

Seuls 17 % de la population régionale est actuellement couverte par un tel programme. Ces programmes devront contenir un chapitre dédié à la **mise en place des actions de communication en faveur de la prévention des déchets**.



Poursuivre et renforcer la prévention des déchets verts et la gestion de proximité en tenant compte des interdictions de brûlage à l'air libre en partenariat avec les communes



Réduire de 10 % les quantités de Déchets Ménagers et Assimilés non dangereux en 2025 par rapport à 2015

Des évolutions encourageantes sur 1/3 des territoires, jusqu'à -10 % en 3 ans mais une stabilité des tonnages collectés depuis 2010 à l'échelle régionale.



Diviser par deux la quantité de déchets des activités économiques collectée en mélange avec les déchets des ménages dès 2025 (différencier les flux de déchets des activités économiques collectés)

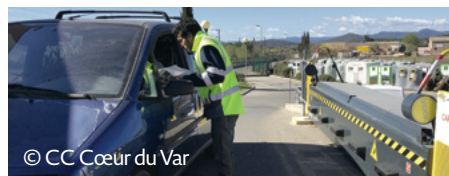
La planification régionale fixe un objectif d'amélioration de la traçabilité des déchets d'activités économiques afin d'en diviser par deux la quantité collectée en mélange avec les Déchets des Ménages pour faciliter **l'obligation de tri à la source des métaux, plastiques, papier/cartons, bois et biodéchets alimentaires des entreprises et administrations**.

Les collectivités ayant réalisé des caractérisations des déchets collectés par le Service Public (collectes de routine et déchèteries) sont invitées à s'interroger sur la part des Déchets d'activités économiques collectés notamment dans les zones d'activités/industrielles ou dans les zones à fortes activités commerciales (hypo-centres notamment).

ILS L'ONT FAIT

EN 3 ANS, UNE RÉDUCTION DE 16 % DES ORDURES MÉNAGÈRES STOCKÉES, 600 000 € ÉVITÉS

La Communauté de communes Cœur du Var (44 000 hab., 11 communes) a réduit de 16 % les tonnages d'ordures ménagères résiduelles stockés en 3 ans (33 % en 7 ans !) en s'appuyant sur un projet « Territoire zéro déchets, zéro gaspillage » fort de 28 actions (2015-2018).



Favoriser le réemploi



Développer l'installation de sites de réemploi (économie circulaire)

Cet objectif peut se traduire à l'échelle locale par le développement du réemploi, de la réparation et de la réutilisation, en particulier en créant un maillage de solutions dans nos territoires. Un recensement de ces types de structures à l'échelle locale semble un préalable indispensable. Au 31/12/2017, 412 structures de réemploi (446 en 2016) ont été répertoriées sur le territoire régional (Source SINOE-ADEME, www.sinoe.org). Le réseau des ressourceries-recycleries ou espaces de réemploi se densifie avec la création de nouvelles structures :

- À Marseille, la Régie de Quartier « Régie Service 13 », qui s'inscrit dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire, développe sa nouvelle activité de Ressourcerie. L'espace vente a ouvert en 2019 dans le quartier de Frais Vallon (13^e arrondissement). Son modèle économique est intimement lié aux prestations de service réalisées pour le compte des bailleurs sociaux avec un Recyclobus qui associe collecte de proximité dans la zone urbaine dense et sensibilisation à la réduction de la production de déchets. Un modèle à suivre qui pourrait inspirer des expérimentations sur d'autres territoires.
- À Nice Métropole, ouverture de la recyclerie en centre-ville dans le quartier des Moulins, associant un espace réemploi, une mini déchèterie et un espace pédagogique, des jardins partagés dans un quartier urbain dense.
- À Vaison-la-Romaine, Vaucluse, la Ressourcerie La Musardière a inauguré sa nouvelle boutique. Ce projet est porté par l'ADEC (Association pour le développement de l'économie circulaire dans le Pays Vaison), il a comme objectif de créer et dynamiser des projets d'économie circulaire sur le territoire.



Développer l'utilisation de ressources issues du réemploi et la substitution par des ressources issues du recyclage



Soutenir le développement des filières de réemploi notamment des Textiles, Linge de Maison et Chaussures (TLC) en lien avec l'économie sociale et Solidaire ainsi que les filières permettant l'allongement de la durée d'usage, notamment par la réparation (lutter contre l'obsolescence programmée des produits manufacturés).



En tant que prescripteurs publics, privilégier l'orientation des déchets de chantiers vers des filières de réemploi, de recyclage ou d'autres formes de valorisation matière afin de favoriser la production de ressources, et permettre l'utilisation des ressources secondaires mobilisables dans les travaux des secteurs du bâtiment et des travaux publics.



Développer le réemploi et augmenter de 10 % la quantité des déchets non dangereux non inertes faisant l'objet de préparation à la réutilisation

Renforcer la valorisation des déchets



Harmoniser les consignes de tri au plus tard en 2025

Il est proposé que soit adopté et mis en place, au plus tard en 2025 sur le territoire régional :

- la couleur « gris » pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) ;
- la couleur « brun » pour les biodéchets ;
- la couleur « vert » pour le verre ;
- la couleur « bleu » pour les papiers – cartons (dans le cas d'un schéma de collecte séparée fibreux/non fibreux) ;
- la couleur « jaune » pour :
 - le flux multi-matériaux : papiers, emballages cartons, métaux, plastiques dans le cas du schéma de collecte idoine ;
 - le flux non fibreux : plastique, métaux.

Les évolutions pourront être mises en œuvre à l'occasion du passage à l'extension des consignes de tri plastiques au plus tard en 2022, ou à la mise en œuvre de la collecte des biodéchets au plus tard en 2025.



Privilégier deux schémas de collecte des emballages

Au regard des résultats de l'étude ADEME (2016), il est préconisé deux schémas de collecte, étant entendu que le verre reste à collecter séparément dans tous les cas :

- la collecte multi-matériaux : papiers, emballages cartons, métaux, plastiques ;
- la collecte fibreux/non fibreux : papier-carton d'une part, emballages plastiques et métaux d'autre part.



Favoriser la modernisation des centres de tri pour permettre l'extension des consignes de tri avant 2022



Développer des filières de valorisation directe, si possible de proximité



Mettre en œuvre le tri à la source des biodéchets (ménages, administrations et entreprises) dès 2024



Valoriser 65 % des déchets Ménagers et Assimilés non dangereux non inertes en 2025

En 2017, un quart des territoires (12/48) a un taux de valorisation matière supérieur à 45 %, indépendamment du bassin de vie ou de la typologie de ces territoires. Et 10 territoires atteignent déjà près de 50 % de taux de valorisation matière et réduisent d'autant leur dépendance aux unités d'élimination (UVE ou ISDND). 70 % des territoires régionaux (35/48) observent des évolutions positives, parfois un doublement du taux de valorisation matière de 2015 à 2017.



Augmenter les quantités de déchets d'emballages ménagers triés et atteindre dès 2025 les performances nationales 2015 de collectes séparées des emballages par typologie d'habitat (+55 % par rapport à 2015)

CITEO observe des évolutions très encourageantes depuis 3 ans sur de nombreux territoires (+ 6 % d'emballages ménagers triés entre 2016 et 2017, 50,8 kg/hab.). Cependant sur les bassins de vie Provençal (2 centres de tri) et Rhodanien (1 centre de tri), des solutions techniques doivent rapidement voir le jour pour permettre l'extension des consignes de tri avant 2022.



Trier à la source les biodéchets alimentaires (ménages et gros producteurs) dès 2024

La dernière enquête de l'Observatoire Régional des Déchets auprès des collectivités (mars 2019) montre une faible prise de conscience de cet enjeu, pourtant nécessaire pour atteindre 65 % de valorisation matière des déchets ménagers et assimilés. En 2019, seulement 2 territoires expérimentent le tri à la source des biodéchets alimentaires des ménages (la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence). La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez est particulièrement active sur la collecte des biodéchets des restaurateurs.



Valoriser 90 % des quantités de mâchefers produites par les unités de valorisation énergétique en 2025 puis 100 % en 2031

Cet objectif vise à améliorer le taux de valorisation des mâchefers, notamment des unités de valorisation énergétique de Nice et d'Antibes.

S'engager pour zéro déchet plastique



Interdiction du stockage des plastiques en 2030

À ce titre, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est engagé dans un programme ambitieux d'actions spécifiques aux plastiques, le programme « Zéro déchet plastique en décharge en 2030 ». Outre la nécessité de préserver les milieux, **ce programme s'inscrit plus globalement au cœur des Accords de Paris sur le climat** et vise à transcender la thématique déchets et à anticiper la transformation des pratiques et des modèles économiques. Une transformation notamment formalisée par :

- la **Stratégie européenne d'économie circulaire pour les plastiques** (décembre 2017) visant à diversifier des ressources, à faire évoluer les modèles économiques du recyclage, à améliorer la qualité des matériaux recyclés et à réduire la pollution des milieux naturels ;
- la **Feuille de route nationale de l'économie circulaire** (mars 2018), portant sur deux objectifs clairs : la réduction de la mise en installation de stockage et le recyclage à 100 % des plastiques.

En s'engageant pleinement pour accompagner les parties prenantes des filières à intégrer les principes de l'économie circulaire, la Région souhaite contribuer au maximum à la « révolution plastique » en cours. La charte régionale « zéro déchet plastique », dont l'animation a été confiée à l'ARBE, a pour objectif d'accompagner et de valoriser les porteurs de projets dans leurs actions (fin mai 2020 : 98 signataires et 64 dossiers d'innovation financés).





Élaborer des stratégies territoriales opérationnelles et anticiper des disponibilités foncières pour les équipements et unités de collecte et de traitement

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), 3 règles ont été établies afin de permettre aux acteurs compétents en matière de prévention et de gestion des déchets de spatialiser les besoins en équipements en fonction d'états des lieux territoriaux :

2 RÈGLES OBLIGATOIRES

RÈGLE N°LD1-OBJ25A

Élaborer des stratégies de prévention et de gestion des déchets (dangereux, non dangereux non inertes ou non dangereux inertes) et prévoir les équipements afférents en cohérence avec la planification régionale (Objectif 25. Planifier les équipements de prévention et de gestion des déchets dans les documents d'urbanisme)

Les documents d'urbanisme et de planification devront faire figurer des stratégies territoriales et s'appuyer sur les fondements légaux et les obligations légales existantes. Les dossiers de demande d'autorisation d'exploiter déposés en préfecture devront être élaborés en cohérence avec la planification régionale de prévention et de gestion des déchets (dangereux, non dangereux non inertes ou non dangereux inertes) présentée dans le SRADDET.

RÈGLE N°LD1-OBJ26

Intégrer une stratégie territoriale en faveur de l'économie circulaire dans les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) en cohérence avec le Plan d'Action Régional et la feuille de route nationale

Cette règle nécessite que les démarches de planification et d'urbanisme intègrent une stratégie en faveur de l'économie circulaire, construite au regard du SRADDET et de ses composantes et en cohérence avec le Plan d'action régional en faveur de l'économie circulaire.

1 RÈGLE SPÉCIFIQUE

RÈGLE N°LD1-OBJ25B

Orienter prioritairement les nouvelles implantations d'équipements de prévention et de gestion des déchets vers des friches industrielles ou des terrains dégradés, dans le respect des principes de proximité et d'autosuffisance

Il est attendu que les stratégies de prévention et de gestion des déchets soient illustrées d'analyses spatialisées.

LA RÉGION VOUS ACCOMPAGNE : S'APPUYER SUR LES DYNAMIQUES RÉGIONALES

Vous évaluez vos performances et vous vous comparez

Consulter les données de l'Observatoire Régional de Déchets & de l'Économie Circulaire (ORD&EC) et la base de données nationales SINOE®

L'ORD Provence-Alpes-Côte d'Azur, créé en 2010, a pour principale mission d'assurer et d'améliorer la connaissance de la gestion des déchets à l'échelle régionale et de diffuser annuellement les résultats de ses travaux, notamment via le Tableau de Bord des déchets en Provence-Alpes-Côte d'Azur (www.ordec.org). Il a également pour tâche de suivre annuellement de très nombreux indicateurs fiables et de référence en matière de gestion des déchets en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Depuis janvier 2017, les indicateurs analysés par l'ORD concernent l'ensemble des composantes de la gestion des déchets non dangereux, inertes et dangereux.



Vous participez aux animations territoriales

→ **Assister aux réunions par bassin de vie organisées par la Région annuellement**

→ **S'informer et assister le cas échéant aux ateliers thématiques animés par le Service Économie Circulaire et Déchets (12 par an)**

Une importante dynamique régionale est mise en œuvre dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE (2018-2023), visant notamment le partage de bonnes pratiques. Les restitutions des ateliers déjà réalisés sont disponibles sur le site internet du projet : www.lifeipsmartwaste.eu.

→ **Participer aux parcours découverte 2019-2020 destinés aux élus**

Les Parcours découverte à destination des élus sont vivement conseillés car ils permettront à chacun d'identifier des pistes d'actions opérationnelles qui ont fait leur preuve sur des territoires régionaux

→ **Suivre les travaux de la Commission annuelle d'Évaluation de la planification régionale**



© Région Sud

Vous restez informés grâce aux réseaux thématiques



- **Réseau A3P© (ADEME) – Territoires engagés dans des plans d'action en faveur de l'économie circulaire**
Le réseau A3P est un réseau à portée nationale, piloté par l'ADEME, qui regroupe près de 400 territoires.
- **Réseau des Ressourceries Régionales (Association régionale des ressourceries en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur)**
- **Plateforme régionale dédiée à l'économie circulaire (PRECI)**
- **Réseau de lutte contre le Gaspillage Alimentaire**
- **Réseau des Maîtres d'Ouvrages Volontaires : achats durables et locaux à la commande publique appliqués aux marchés BTP**
- **ReMed Zéro Plastique**
ReMed Zéro Plastique est un réseau qui rassemble et fédère, à l'échelle de la Région Sud, toute organisation ou partie prenante souhaitant contribuer à la réduction des déchets sauvages qui aboutissent en Méditerranée (associations à but non lucratif, acteurs publics, gestionnaires, établissements scolaires, entreprises, groupement d'entreprises).
- **Association européenne ACR+ : Association des Cités et Régions pour la gestion durable des ressources**
- **CompostPlus : réseau national pour la collecte et la valorisation des biodéchets**
- **Régional compost citoyen Provence-Alpes-Côte d'Azur**



Vous répondez aux appels à projets régionaux et nationaux

Exemples d'appels à projets lancés en 2017-2019.



Les appels à projet sont publiés sur le site de la Région : www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets, et sur le site du projet européen LIFE IP SMART WASTE : www.lifeipsmartwaste.eu.

Vous vous engagez dans une charte ou un label

→ Charte Zéro Plastique
www.remed-zero-plastique.org



→ Référentiel ADEME Économie Circulaire

→ Et bien d'autres encore...

Vos équipes s'appuient sur l'ingénierie technique de la Région

- **Réalisation d'un Contrat d'objectifs Déchets pour chaque EPCI s'engageant dans une démarche globale de prévention, de tri et de gestion des déchets visant l'économie des ressources**
- **Recherche de co-financement (Région, ADEME, Éco-Organisme, Europe...)**
- **Cohérence de la stratégie territoriale avec la planification régionale**
- **Retours d'expériences à l'échelle régionale**
- **Définition d'indicateurs de suivi**
- **Information sur les initiatives de partenaires privés, associatifs, consulaires**
- **Recherche de co-financement via la définition des priorités dans le cadre des contrats régionaux Territoriaux, des cadres d'intervention Écologie Industrielle Territoriale (animation et mise en œuvre des synergies de mutualisation) et Économie Circulaire et Déchets de la Région (CPER)**

Contacts

- **Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Direction de la biodiversité et de la mer, service économie circulaire et déchets**
Hôtel de région, 27 place Jules Guesde
13481 Marseille cedex 20
planregionaldechets@maregionsud.fr
- **Observatoire régional des déchets**
observatoire-dechets@maregionsud.fr
- **Projet européen Life-Ip Smart waste**
lifesmartwaste@maregionsud.fr
- **Plannification régionale de prévention et de gestion des déchets**
planregionaldechets@maregionsud.fr

QUELQUES OUTILS POUR ALLER PLUS LOIN

- **Site internet de la Région :**
www.maregionsud.fr
- **Site internet de l'Observatoire Régional des Déchets :**
www.ordeec.org
- **Site internet du projet LIFE IP SMART WASTE :** www.lifeipsmartwaste.eu
- **OPTIGEDE ®, « Déchets : des outils et des exemples pour agir » :**
www.optigede.ademe.fr
- **Campagne nationale de communication :** www.casuffitlegachis.fr
- www.economiecirculaire.org
- www.portail-mo-paca.fr
- www.acrplus.org/fr
- www.citeo.com/plan-de-performance-des-territoires
- www.dechets-chantier.ffbatiment.fr
- europe.maregionsud.fr/leurope-sengage-en-provence-alpes-cote-dazur-accueil/
- **Plaquettes concernant la lutte contre les sites illégaux et les dépôts sauvages :**
 - www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PlaquetteDGPR_DechetsInertes_Mai2016.pdf
 - www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2014-Guide_reglementation_dechets_COMMUNES_cle7f9b53.pdf
- **Guide de l'élu « L'élu et les Déchets », Amorce-ADEME, 168 pages, 2017**
- **Guide de l'élu local en charge des déchets « Bien gérer les déchets issus de l'activité des services publics », CNR, 216 pages, 2017**

GLOSSAIRE

- **Déchets Ménagers et Assimilés :** déchets produits par les ménages et les activités économiques, collectés par le service public d'élimination des déchets.
- **Déchets ultimes :** déchets, résultants ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par la réduction de son caractère polluant ou dangereux.
- **Économie circulaire :** concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie à l'échelle d'un territoire
- **Mâchefers :** résidus solides relativement grossiers issus de l'incinération de déchets. Sous réserve du respect de règles d'usage techniques et environnementales, les mâchefers peuvent être utilisés en technique routière.
- **Ordures ménagères résiduelles :** déchets restant après tri à la source et collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée "poubelle grise".
- **Prévention :** toute mesure prise avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet.
- **Réemploi :** toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.
- **Réutilisation :** toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.
- **Tri à la source :** opération de séparation des différents flux de déchets par les producteurs, au moment de leur production.
- **Valorisation :** terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets.

POUR RETROUVER LES DOCUMENTS DU SRADDET :

<https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/avenir-de-nos-territoires/le-schema-regional/>

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires
SRADDET

L'édition de ce document a été cofinancée par l'Union Européenne avec l'instrument financier LIFE, projet LIFE IP SMART WASTE, coordonné par la Région



<https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/avenir-de-nos-territoires/le-schema-regional/>